

Accueil Logement Temporaire (ALT)

Porteur de l'action

**Association Bâtir
Résidence Habitat Jeunes de Gap
73 Boulevard G. Pompidou 05000 GAP**

Intervenants

Charlotte Mathieu / Coralie Albert : 04 92 40 24 00
charlotte.mathieu@fjtgap.com
coralie.albert@fjtgap.com

PUBLIC CONCERNE

Jeunes précaires en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans sur dérogation).

Spécificités pour les 18-25 ans : possibilité d'une prise en charge de 20 repas, via le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes, porté par le Département).

Pour tous, cet accueil comprend le petit déjeuner, il est possible d'accéder à la restauration collective du FJT à un prix préférentiel pour les – 25 ans.

MISSION

Loger et accueillir à titre temporaire des jeunes précaires afin de faciliter la poursuite de leur parcours/projet professionnel.

OBJECTIFS

Accueillir, loger et accompagner temporairement les jeunes dans le cadre de leur parcours professionnel et favoriser l'accès au logement autonome.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les jeunes sont accueillis dans une résidence habitat jeunes, ils bénéficient dans ce cadre d'un accompagnement social lié au logement permettant de poursuivre et d'initier l'accès à l'autonomie et facilitant la poursuite du projet ou parcours professionnel. Par ailleurs, les services et infrastructures proposés dans la résidence permettent la socialisation et l'intégration des jeunes parmi leurs pairs.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Professionnels du socio-éducatif

DUREE DE L'ACTION

La durée est de trois mois renouvelables trois fois soit 12 mois au maximum.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Dossier étudié et orienté par le SIAO par les partenaires ou bien à titre exceptionnel, en entrées directes selon les parcours des jeunes déjà résident au FJT.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

A Gap : 6 T1 non dédiés, sont exclusivement situés dans la résidence sociale FJT, au 73 Bd G. Pompidou à Gap.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- ☐ est sollicitée
- ☒ est obligatoire
 - ☒ Participation fixe
 - ☐ En fonction des ressources
- ☐ ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- ☐ OUI
- ☒ NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

- ☐ OUI
- ☒ NON, normes de 1991 pour Gap